



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autoroutes

Question écrite n° 8076

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que, sur la section d'autoroute Metz-Saint-Avold, il n'est actuellement pas possible de souscrire des abonnements au peage. Beaucoup d'utilisateurs ressentent cette situation comme une injustice, et il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne serait pas possible d'y remédier.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de leur politique commerciale, les sociétés concessionnaires d'autoroutes peuvent s'orienter, là où le besoin s'en fait sentir en raison de la fréquence des déplacements réguliers et notamment des trajets entre le domicile et le travail, vers des formules d'abonnement tarifaire. C'est ainsi que la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF), concessionnaire de l'autoroute A 4, propose depuis le début de l'année 1991, pour les véhicules légers, une formule d'abonnement « domicile-travail » entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach, correspondant à une réduction de 20 p. 100. Le trajet entre Metz et Freyming-Merlebach ne répond pas aux mêmes caractéristiques et ne donne pas lieu, par conséquent, à des possibilités d'abonnement tarifaire avec réduction. Une telle formule, expérimentée sur cette section pendant deux ans, entre 1991 et 1993, a en effet été abandonnée. En revanche, afin d'améliorer la qualité du service offert aux usagers, la SANEF commercialise aujourd'hui, sur l'ensemble de son réseau, un abonnement destiné aux véhicules légers intitulé « télépeage voie rapide ». Les contrats d'abonnement, qui ne donnent pas lieu à réduction mais à un service nouveau, sont vendus dans les principales gares de péage, dont la gare en barrière de Saint-Avold. La clientèle peut obtenir tout renseignement complémentaire à ce sujet en appelant le numéro vert suivant : 05-24-10-75 de 8 heures à 19 heures, les jours ouvrables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8076

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1993, page 4111

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1556